Image not found or type unknown

Prêt bancaire surendettement

Par **Masson Caroline**, le **26/11/2018** à **14:59**

Mon conjoint avec qui nous étions pacsé vient de décédé
jai un prêt bancaire de 600€ par mois pour 1300€ de salaire, la banque est elle en faute de m'avoir accordé ce crédit. je ne peux y faire face actuellement, il me propose un nouveau crédit de 450€ par mois ou un report des échéances sur 18 mois, avec coût d'assurance et intérêt de 50€ par mois. Que dois je faire
Par avance merci pour vos conseils.
Caroline

Par **Visiteur**, le **26/11/2018** à **15:07**

Bonjour
Sans connaître les conditions d'octroi de ce crédit, notamment le s revenus pris en compte pour vous l'accorder, impossible de vous répondre.

Par **youris**, le **26/11/2018** à **15:18**

bonjour,
votre conjoint était-il co-emprunteur de ce prêt ?
il vous appartiendra de prouver la faute de la banque, mais vous êtes également responsable d'avoir accepté des échéances de 600 € avec un salaire de 1300 €.
salutations

Par **Masson Caroline**, le **26/11/2018** à **15:25**

merci pour vos réponses, mon conjoint n'était pas co emprunteur, mais notre imposition était élevé. Ce qui malheureusement n'est plus le cas. il est décédé il y a 2 mois.

Par **youris**, le **27/11/2018** à **00:20**

donc lors de la souscription de ce crédit, les revenus de votre foyer étaient suffisants pour son

remboursement, revenus que vous avez sans doute portés à la connaissance de l'organisme de crédit.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés